

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 12 (1921)

Artikel: Revue géographique
Autor: Knapp, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue géographique.

L'article suivant du très regretté professeur *Charles Knapp* est sans doute son dernier écrit. Peu de jours après qu'il eut envoyé son manuscrit à l'impression, la plume tombait de sa main. Il n'a donc pas pu corriger les épreuves. Peut-être aurait-il apporté quelques modifications à son texte ; par respect pour sa pensée, la rédaction a cru devoir le donner tel qu'il le lui avait remis.

Charles Knapp était un fidèle ami de l'*Annuaire*. Depuis plusieurs années, il rédigeait cette chronique, dans laquelle il exposait avec concision, mais d'une manière claire et complète, les faits relevant du domaine géographique et pouvant intéresser le public enseignant. Il trouvait un grand plaisir à coordonner et à synthétiser, en vue de ces articles, les informations abondantes qu'il tirait de ses incessantes lectures. Peu d'hommes étaient, au même degré que lui, au courant de la littérature géographique. Il avait à sa disposition un matériel magnifique, en particulier les nombreuses publications, les revues arrivant de tous les pays du monde, que reçoit la Société neuchâteloise de géographie, où il remplissait, depuis la fondation de cette société savante, les fonctions d'archiviste-bibliothécaire.

De l'ensemble considérable de données qu'il recueillait ainsi, Charles Knapp faisait bénéficier ses lecteurs et

aussi, au jour le jour, ses élèves, car il fut un éducateur en même temps qu'un géographe ; il a mené de front l'enseignement et le travail scientifique. A côté de ses cours, il trouvait le temps d'entretenir une correspondance assidue avec les voyageurs et les missionnaires en pays lointain, et de diriger le *Bulletin* de sa chère Société neuchâteloise, dont il était parvenu à faire l'un des périodiques géographiques les plus sérieux et les plus connus. C'est aussi sous sa direction, et celle de MM. Victor Attinger et Maurice Borel, qu'a été publié le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, œuvre monumentale, pouvant être comparée, avec avantage, aux meilleures publications similaires de l'étranger. Enfin, il était le conservateur du Musée ethnographique de Neuchâtel, qui, par ses richesses et son organisation intelligente, fait l'admiration des visiteurs.

Ce qu'une telle existence représente de travail, ceux qui ont connu Charles Knapp dans l'intimité ont pu s'en rendre compte. Il fut toute sa vie un grand laborieux. S'il réussit dans ces tâches multiples, il le dut aussi à de remarquables dons naturels : mémoire étonnante, pouvoir d'assimilation rapide, rare facilité d'expression, auxquels s'ajoutait une complète indépendance de jugement. Sa mort prive l'enseignement secondaire et l'Université de Neuchâtel d'un maître éminent, la Société de géographie d'un de ses plus fidèles soutiens. La science géographique perd en lui un de ses meilleurs disciples, un de ceux qui l'ont le mieux comprise, qui ont su en faire ressortir l'importance grandissante à notre époque et en adapter l'enseignement aux méthodes modernes.

La rédaction de l'*Annuaire* se joint aux nombreux amis et élèves du géographe neuchâtelois pour rendre à sa mémoire un hommage respectueux et reconnaissant.

W. R.

Il ne nous est pas encore possible de donner aux lecteurs de l'*Annuaire* un tableau complet de la répartition territoriale des Etats du globe, particulièrement en Europe. Les principes wilsoniens d'auto-disposition des peuples reçoivent plus d'un accroc. Heureuses les nations que leur situation géographique met à l'abri des convoitises des grands, convoitises dissimulées sous les noms les plus divers : nécessités stratégiques, économiques, politiques ! Certaines influences occultes se mettent à la traverse des revendications les plus légitimes et retardent indéfiniment la solution de problèmes qu'il serait urgent de régler sans tarder davantage. Nous n'en voulons pour preuve que le nombre des questions encore en suspens, plus de deux ans après la conclusion du traité de Versailles ! Il serait plus que temps de régler un état de choses qui ne peut s'éterniser sans dommage pour la paix et la tranquillité du monde. On piétine sur place, pendant que l'industrie et le commerce sont dans un fâcheux état de marasme.

Pour l'heure, nous en sommes donc réduit à discuter des probabilités, plutôt qu'à fournir des précisions. Nombre de frontières sont encore flottantes et donnent lieu à d'âpres revendications. Nous aimons à croire que la stabilisation des Etats européens permettra dans une prochaine revue, de présenter un tableau complet et définitif de la répartition territoriale de ces Etats. En attendant, nous indiquerons quelques délimitations officielles, nous exposerons les probabilités qui nous paraissent avoir le plus de chances de se réaliser et, pour suivre une tradition déjà ancienne, nous résumerons les résultats des plus récentes explorations et signalerons celles qui sont en cours ou en préparation. Nous donnerons aussi quelques renseignements et statistiques destinés à mettre au point nos manuels de géographie.

Slesvig. La ligne qui séparera désormais le Danemark de l'Allemagne traverse la mer Baltique au Sud de l'île d'Alsen, suit le centre du Flensburger Föhrde qu'elle abandonne près de l'embouchure de l'Au, à la limite Sud de la commune de

Kollund, passe au Sud de Bau et de Froske, rejoint la rivière Süder-Au au Sud du village de Lüdersholm, suit le cours de cette rivière, puis celui de la Wied-Au qu'elle abandonne à l'endroit où ce cours d'eau fait un coude vers le Nord, atteint la côte de la mer du Nord à 4 km. au Sud de l'embouchure de la Wied-Au pour passer enfin entre les îles de Röm (Danemark) et de Sylt (Allemagne).

Prusse Orientale. Les districts d'Allenstein et de Marienwerder se sont prononcés, le 11 juillet 1920, en faveur de l'Allemagne, à une écrasante majorité. Le premier a fourni 362.209 voix pour l'Allemagne, 7980 pour la Pologne. Sur 1694 communes, 9 seulement ont donné une majorité polonaise. Dans le district de Marienwerder, la Prusse s'est vu attribuer 96.923 votants, la Pologne 8018. On ne peut opposer aux 368 communes qui se prononcèrent en faveur de la Prusse que 28 dont les préférences allèrent à la Pologne¹.

A ce propos, signalons les fraudes et truquages qui ont vicié ces consultations populaires. Les commissions de contrôle ne se sont trouvées composées que d'Allemands. En Prusse Orientale comme en Silésie et au Slesvig, le droit de vote a été accordé à des gens qui n'avaient eu que la peine de naître dans ces territoires et dont les intérêts leur étaient parfaitement étrangers. On cite même le cas d'une femme mariée à Neuchâtel à un Suisse et qui aurait participé aux opérations électorales. La situation sociale des électeurs a joué un rôle prépondérant. Dans le district minier de la Haute-Silésie, les gros propriétaires allemands ont exercé une pression éhontée sur la population ouvrière polonaise. Dans les mines comme dans les usines l'ouvrier est toujours Polonais, le patron ou le directeur toujours Allemand. Les intérêts matériels ont aussi joué un grand rôle. En passant de l'Allemagne au Danemark, la perte au change des marks en couronnes aurait fait diminuer de plus de moitié la fortune publique des populations du Slesvig méridional. Il est vrai que, dans le Slesvig septentrional, le gouvernement danois a indemnisé ses nouveaux sujets, mais seulement pour une partie de la perte subie, suivant une échelle qui décroît avec l'importance de la somme possédée. Cette

¹ Voir carte Allemagne, Pologne et Tchécoslovaquie, dans les *Annales de Géographie*, 1920, planche VII.

question du change n'a pas laissé que d'inquiéter aussi les Polonais prussiens, les devises polonaises étant très basses.

Il y a également lieu de remarquer que le plébiscite en Prusse Orientale eut la malchance de coïncider avec l'invasion bolchéviste dont on put craindre un moment le triomphe définitif en Pologne.

Haute-Silésie. Le plébiscite qui a fait couler le plus d'encre et même de sang est bien celui de la Haute-Silésie. C'est qu'aussi l'enjeu en vaut la peine. Il intéresse non seulement la Pologne et l'Allemagne, mais encore l'Europe entière. A l'origine, les puissances de l'Entente décidèrent, en vertu du principe d'autodisposition des nationalités, de réunir la Haute-Silésie à la Pologne. Ce n'était que justice, puisque, d'après les statistiques allemandes elles-mêmes, ce territoire ne comptait que 884.000 Allemands pour 1.256.000 Polonais. Un grand nombre de ces Allemands étaient des fonctionnaires, pour la plupart étrangers à la province (avec leurs familles le 21 % de la population de Kattowitz) ou des soldats en garnison, venus des diverses parties de l'Empire, tandis que les soldats polonais étaient systématiquement envoyés dans les provinces de l'Ouest. Des influences cachées s'exercèrent en faveur de l'Allemagne, sous le fallacieux prétexte que, privée de la Haute-Silésie, elle ne pourrait s'acquitter des prestations et réparations de guerre qu'on exigeait d'elle. On mit aussi en avant des arguments historiques. Dès l'année 1163, la Haute-Silésie a été séparée de l'Etat polonais aux luttes duquel elle n'a donc pris aucune part. Et pourtant, la germanisation ne put conquérir qu'une partie des couches sociales supérieures, la masse du peuple resta fidèle au slavisme. Un article du traité de Versailles prévoit que le résultat du vote sera déterminé par communes, d'après la majorité des votes dans chaque commune.

Le résultat du plébiscite (20 mars 1921) a été partiellement défavorable à la Pologne. Il faut dire que la propagande allemande a été insensée. Il est bon de le répéter, les Germains tiennent en Silésie, le haut du pavé. Les grandes propriétés sont dans leurs mains. Le duc d'Ujest détient à lui seul 42.000 ha ; le prince de Pless 40.000 ; le prince de Ratibor 33.395 ; le prince Stolberg-Wernigerode 26.517 ; le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, 25.786. En outre, la mise en valeur des mines de charbon,

de fer et de zinc a attiré d'importants capitaux allemands, qui y ont créé et développé l'industrie métallurgique. Il n'est pas jusqu'au clergé, allemand presque en totalité, qui n'ait pesé de tout son poids en faveur du Reich. Au total, l'Allemagne a recueilli 713.700 suffrages, soit le 61 % des suffrages émis, la Pologne 491.000. Les Polonais ont eu gain de cause à l'Est de l'Oder, à Lublinitz, Gleiwitz, et Rybnik, ainsi que dans le territoire minier, moins les villes. Les Allemands ont eu la majorité à l'Ouest de l'Oder et dans les districts de Kreuzburg, Opper, Gross-Strehlitz.

Deux thèses se trouvent en présence : l'Allemagne prétend que la Haute-Silésie est indivisible et doit lui revenir en entier ; la Pologne soutient que les dispositions très claires du traité de Versailles exigent un partage équitable du territoire en litigé. Les choses en sont là. La France paraît disposée à appuyer les revendications polonaises, tandis que l'Italie et surtout l'Angleterre voient d'un œil favorable les prétentions germaniques. En tout cas, quoi que l'on fasse, il sera impossible d'établir une ligne de séparation des deux populations absolument tranchée ; des minorités plus ou moins importantes seront englobées dans des territoires appartenant à une autre langue¹.

Carinthie. Là aussi le plébiscite du 10 octobre 1920, qui, du reste, n'a pas non plus été organisé avec toute la rectitude voulue, a désappointé les espérances slaves ; 22,025 voix sont allées à l'Autriche, 15,278 à la Yougoslavie. Ce résultat n'a pas trop surpris ceux qui voulaient bien se rendre compte de l'état d'esprit qui régnait dans l'ancienne monarchie autrichienne : Allemands et Slovènes se sentaient Carinthiens avant d'être Germains ou Slaves. Ils répugnaient à démembrer leur province. Au reste, nombre de Slovènes connaissent parfaitement l'allemand ou parlent un dialecte germano-slave, le wendish. L'annexion définitive de la Carinthie à l'Autriche est, tout d'abord, un triomphe du pangermanisme, lequel n'a pas perdu tout espoir de réunir un jour l'Autriche à l'Allemagne ; elle profite aussi à l'Italie, qui a tout intérêt à brider les revendications slaves, dont les répercussions pourraient se faire sentir un jour en Istrie

¹ Depuis que ces lignes ont été écrites, le partage de la Haute-Silésie entre l'Allemagne et la Pologne a fait l'objet d'une décision du Conseil suprême des Alliés, sur la recommandation du Conseil de la Société des Nations.

et en Occident, jusque dans la région d'Udine. Cette poussée de l'Autriche vers l'Adriatique ne peut au reste que servir les intérêts de l'Italie, qui s'efforce d'attirer vers ses nouveaux ports tout le trafic de l'Europe centrale.

La frontière de la Yougoslavie suit la crête des Karawanken, le tunnel d'Assling lui échappant, tandis que l'Italie communique directement avec l'Autriche par le Tarvis. Klagenfurt reste ainsi définitivement autrichien.

Tyrol et Salzbourg. Nous ne mentionnerons que pour mémoire les plébiscites platoniques qui ont eu lieu le 24 avril dans tout le Tyrol et le 29 mai 1921 dans le pays de Salzbourg. Le premier amena aux urnes 146 468 votants, dont 144 342 votèrent la réunion à l'Allemagne, soit plus du 98 %. Une trentaine de mille chrétiens-sociaux s'abstinrent par attachement à la maison de Habsbourg. Le second fut tout aussi catégorique. Il est évident que le repos de l'Europe exige que ces démonstrations n'aient aucune portée pratique. La Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et même la Pologne ne sauraient souffrir le voisinage d'une Allemagne démesurément agrandie. La Suisse non plus ne verrait pas sans une inquiétude légitime sa grande voisine du nord pousser sa frontière jusqu'aux sources de l'Adige.

Dantzig. La proclamation de la Ville libre de Dantzig a eu lieu le 15 novembre 1920, au Palais National, siège du Parlement. Le terme d'hanséatique ne sera plus en usage. La langue officielle sera l'allemand, mais le polonais sera enseigné dans les écoles de la minorité ; il sera également en usage dans l'administration et les tribunaux. La ville de Dantzig ne pourra pas servir de base militaire ou navale ; elle ne pourra non plus élever de fortifications, autoriser la fabrication de munitions ou de matériel de guerre sur son territoire, sans avoir obtenu préalablement et dans chaque cas le consentement de la Société des Nations. La Ville libre de Dantzig entrera dans la sphère des frontières douanières polonaises. Les voies ferrées de Dantzig appartiendront à la Pologne, sauf les lignes urbaines et celles servant spécialement aux besoins du port. Aucune mesure restrictive, tant à l'importation qu'à l'exportation, ne pourra être prise à l'égard de la Pologne. Les établissements postaux et télégraphiques appartiendront à la Pologne.

Les limites de la Ville libre de Dantzig partent du littoral, près de Soboty, pour atteindre le Lonkernersee. Les forêts

d'Oliwa et de Soboty (Zoppot) sont attribuées à Dantzig; elles ont une superficie de 10 km².

Pologne. Les frontières orientales de la Pologne sont encore loin d'être fixées avec précision. Le recensement de 1919-1920 prouve que les deux anciens gouvernements de Vilna et de Grodno, en dehors de la ligne Curzon, ont une population de 1 907 932 habitants, dont 971 720 Polonais, 431 616 Blancs-Ruthènes, 101 803 Lituaniens, 11 009 Russes. Vilna et son district sont incontestablement polonais. Ces territoires sont contigus à la Pologne et lui sont ainsi rattachés au point de vue ethnique.

Vilna a une situation assez compliquée. Historiquement, elle se rattache à la Lituanie, mais aujourd'hui cette ville est habitée par une majorité de Polonais. Le recensement dont nous venons de parler donne le pourcentage suivant : Polonais 56,16, Blancs-Russiens 1,38, Lituaniens 2,26, Juifs 41,45; pour la région de Vilna : Polonais 87,27, Blancs-Russiens 0,34, Lituaniens 7,53, Juifs 4.

Provisoirement, on peut attribuer à la Pologne une surface de 390 000 km² et une population de 28 200 000 habitants, dont : Polonais 65,3%, Ruthènes 17,7%, Blancs-Russiens 4%, Russes 0,5%, Lituaniens 0,4%, Allemands 3,3%, Juifs 7,4%, autres nationalités 0,8%, enfin les personnes n'ayant indiqué comme nationalité que *gens d'ici*, 0,6%.

La flotte polonaise est en voie de réalisation. Elle compte, à l'heure actuelle, trois petits bateaux à vapeur, représentant au total environ 1000 tonneaux. Un traité de commerce a été conclu entre la Tchécoslovaquie et la Pologne. Des industries nouvelles s'organisent, telles l'Agrochemia, fabrique d'engrais artificiels et autres produits chimiques.

Le 3 mars 1921, une alliance polono-roumaine a été signée à Bucarest. C'est le premier acte international qui reconnaît la frontière orientale de la Pologne, telle qu'elle a été fixée par la paix de Riga. Aujourd'hui, la Roumanie et la Pologne ont une frontière commune, des dangers communs et d'importants problèmes communs à résoudre.

Lituanie. Un traité conclu avec la Russie bolchéviste agrandit la Lituanie, à l'Est de la Taryba, d'un territoire de 35 000 km², avec une population de 1 085 000 habitants, dont 700 000 Polonais, 130 000 Blancs-Russiens et seulement 110 000 Litua-

niens. Avec Vilna (?) et une partie de la province de Souvalki, la Lituanie n'aurait pas moins de 88 000 km² plus de deux fois la Suisse, 3 000 000 d'habitants, dont les Lituaniens ne formaient, au nombre de 1 300 000, que le 41%. Ce serait ainsi un Etat à caractère mixte : lituano-polonais.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la possession de Vilna a créé un conflit entre voisins polonais et lituaniens. On a renoncé à recourir à un plébiscite. A la suite de pourparlers qui traînèrent plus d'une année, un projet de convention a été soumis aux gouvernements des deux Etats. La Pologne rappellerait ses troupes du territoire contesté. De plus, elle abandonnerait ses prétentions à la souveraineté immédiate et directe sur Vilna et son territoire. En revanche, elle s'inféoderait indirectement la Lituanie tout entière, grâce à des combinaisons, innocentes en apparence, mais qui rappelleraient, par plus d'un côté, l'association du pot de terre et du pot de fer ; il est cependant de l'intérêt de tous que l'alliance polono-balte puisse résister, par la suite, à la pression de la Russie et de l'Allemagne. Toutefois l'accord n'est pas encore conclu.

Estonie. L'Estonie se consolide peu à peu. Les paysans ont déjà réussi à acheter plus de la moitié des terres dont les seigneurs baltes les avaient dépouillés. Ils sont, au reste, fort instruits. Les Estoniens étaient les meilleurs marins de l'ancienne Russie et les meilleurs cultivateurs. Pour se prémunir contre toute attaque éventuelle, l'Estonie a accordé à la Russie le libre passage sur son territoire.

Lettonie. La Lettonie a signé quatre traités, avec la Russie soviétique, l'Estonie, l'Allemagne et la Lituanie. Elle a fait enregistrer ces traités par le Conseil de la Société des Nations. Les textes des quatre traités lettons sont en français, anglais, allemand, letton et russe. Celui qui a été conclu avec la Russie est rédigé en russe et en letton et les deux textes sont considérés comme authentiques. A propos de langues, remarquons que le traité de Versailles a été publié à la fois en anglais et en français et que les deux textes ont la même valeur officielle, fait profondément regrettable, des divergences de rédaction ayant déjà amené des difficultés d'interprétation, à propos du plébiscite de la Haute-Silésie en particulier. Il eût été bien plus simple et plus rationnel de ne reconnaître qu'une seule langue officielle, le français, dont la netteté et la clarté ne laissent rien à désirer.

L'anglais et le français sont également les deux langues reconnues du Congrès des Nations. L'espagnol réclame d'être admis à titre égal. Où s'arrêtera-t-on ? Le traité de Rapallo est en italien et en serbe, le texte italien ayant seul valeur légale.

Memel. Ce petit territoire, détaché de la Prusse, aspire, paraît-il, à former un Etat indépendant, plutôt que d'être réuni à la Lituanie. Toutefois, sans Memel, la Lituanie est dépourvue de port.

Aland. Le Conseil de la Société des Nations, tenant compte des considérations géographiques, ethniques, politiques, économiques et militaires exposées dans le mémoire des rapporteurs qui se sont livrés à une enquête approfondie de la situation de ces îles, vient de décider ce qui suit :

1. La souveraineté des îles d'Aland est reconnue comme appartenant à la Finlande.

2. Mais il est entendu que la langue des écoles sera le suédois, que les propriétés foncières seront maintenues entre les mains des habitants, que des limites raisonnables seront fixées à l'acquisition du droit de vote par les immigrants et qu'il ne pourra être élu qu'un gouverneur jouissant de la confiance de la population.

3. Un accord international en vue de la non fortification et de la neutralisation de l'archipel doit garantir au peuple suédois et à tous les pays intéressés que les îles Aland ne deviendront jamais une cause de danger au point de vue militaire.

Ce jugement, il va de soi, a provoqué un vif enthousiasme en Finlande, tandis qu'en Suède le désappointement a été non moins prononcé. Il faut reconnaître que l'unanimité des Alandais demandait la réunion de l'archipel à la Suède. Des subtilités juridiques ont empêché la réalisation de ce vœu. Le représentant de la Finlande a déclaré, au nom du droit international, qu'une fraction de la population n'avait pas le droit de se séparer du territoire national et que la question était d'ordre intérieur, à quoi l'on peut répliquer que la Finlande n'était peut-être pas naguère un Etat souverain. Jusqu'en 1809, elle formait une province suédoise ; elle devint ensuite un grand-duché plus ou moins dépendant de la Russie. Elle proclama son indépendance en décembre 1917 ; mais dès le 20 août de cette année, les communes alandaises (96,4% de la population) réclamaient leur réunion à la Suède.

Le sentiment national devait être bien fort dans les îles Åland, puisqu'une prière spéciale en faveur du rattachement à la Suède était lue dans tous les temples.

La République tchécoslovaque vient de faire un recensement dont les premiers résultats permettent de constater un recul considérable du germanisme, surtout dans les régions frontières, preuve que les statistiques autrichiennes (ce qu'au reste on soupçonnait de longue date) favorisaient l'élément germanique au détriment des Slaves. Tchesské Budéjovitsé (Budweis) comptait 44 212 habitants en 1910, dont 27 309 Tchèques et 15 903 Allemands. En 1921, sur 43 961 habitants, 35 831 sont Tchèques et seulement 7415 Allemands.

A Znaim, ville du Sud de la Moravie, considérée par les Allemands comme leur revenant entièrement, le recensement a reconnu aux Tchèques une majorité de 60 %.

A Kounova (Bohême), les statistiques autrichiennes de 1910 avaient accusé 151 Tchèques et 908 Allemands ; le recensement actuel énonce 509 Tchèques, 460 Allemands.

A Postoloperty (Bohême), 1910 constatait la présence de 425 Tchèques et 3157 Allemands ; 1921 trouve 347 Tchèques et 2017 Allemands.

En Slovaquie, le recensement a démontré qu'à Kosice (Kaschau) que les Magyars réclamaient comme entièrement magyare, on compte 50 % de Slovaques, 35 % de Ruthènes, 15 % de Magyars (Juifs compris).

Les journaux tchèques attribuent la diminution si brusque de l'élément allemand au fait que, depuis la proclamation de l'indépendance, des milliers de petits employés et artisans tchèques qui, de crainte d'être molestés par les autorités allemandes, préféraient s'inscrire comme Allemands, ont maintenant avoué leur nationalité tchécoslovaque.

Un rapprochement s'est pourtant fait entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie sous la forme d'un traité de commerce qui prévoit la clause de la nation la plus favorisée, ainsi que la disparition graduelle des restrictions d'importation.

L'Autriche a été admise dans la Société des Nations. Elle s'est aussi donné une constitution dont voici les principales dispositions : l'Autriche est un Etat fédératif, formé des provinces autonomes de Carinthie, Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Tyrol, Vorarlberg et Vienne.

Le territoire de la Confédération est unifié au point de vue monétaire, économique et douanier. Pour être ressortissant d'une province, il faut être bourgeois d'une des communes de la province. Celui qui achète la bourgeoisie d'une province devient par là même citoyen de la Confédération.

La Hongrie a été diminuée, par les traités de Saint-Germain et de Trianon, au profit de l'Autriche, d'un territoire de 5000 kilomètres carrés, comptant environ 400 000 habitants, dont 60 % d'Allemands, 20 % de Magyars, 12 % de Croates. Ce sont des raisons économiques qui ont décidé l'annexion de ce territoire à l'Autriche. On a pensé venir ainsi en aide au ravitaillement de l'Autriche en légumes, lait, vin et fruits. On a pourtant fait remarquer que ce lambeau de Hongrie ne constituerait pas un avantage si grand pour l'Autriche qui, une fois les conditions normales rétablies, ne manquera pas de produits agricoles. Ce territoire lui-même serait peut-être ruiné par cette annexion.

Comme le traité de Trianon ne souffle mot de la procédure à employer, l'Autriche et la Hongrie ont à s'entendre entre elles sur les modalités à suivre en vue de la cession et de la réorganisation de cette section de la Monarchie de Saint-Etienne. Fait intéressant à noter : la population de cette province est attachée à la Hongrie et l'a prouvé en élisant des députés au Parlement de Budapest qui protestent contre tout projet de séparation. Toutefois, d'après les décisions les plus récentes, ce territoire devra être incorporé à l'Autriche, sauf peut-être la ville d'Oedenburg où un plébiscite aura lieu.

Héligoland n'a été cédée par l'Angleterre à l'Allemagne en 1890 qu'à la condition que les coutumes du pays et ses lois seraient, autant que possible, maintenues telles qu'elles existaient. Mais l'Allemagne, prétextant que la guerre et le traité de Versailles ont aboli toutes les conventions antérieures, a déclaré nulles et non avenues les réserves de la convention de 1910. Les habitants d'Héligoland se plaignent que le gouvernement allemand a envoyé dans l'île une foule d'ouvriers de toutes les parties de l'Allemagne pour procéder à la démolition des ouvrages militaires (qu'on pourrait bien relever dans quelques années) et que ces Allemands, à qui le gouvernement a accordé le droit de vote, les majorisent indûment. Le gouvernement pro-

fita de cette majorité pour abolir les anciens droits de ces pauvres pêcheurs de la mer du Nord. Espérons que justice leur sera rendue.

Sarre. Il a fallu définir la notion d'habitants de la Sarre. Une commission de la Société des Nations déclare qu'est habitant de la Sarre : *a)* Toute personne dont les parents, à la date de sa naissance, avaient leur domicile légal dans le territoire de la Sarre. *b)* Toute personne née de parents nés eux-mêmes dans le territoire et l'ayant habité pendant 10 ans au moins avant la date de cette naissance. *c)* Toute personne qui avait son domicile légal sur le territoire de la Sarre à la date du 11 novembre 1918. *d)* Toute personne qui, depuis 3 ans au moins, aura eu son domicile sur le territoire et aura été inscrite durant cette période au rôle des contributions directes. Ce délai sera réduit à un an pour une personne remplissant des fonctions publiques ou justifiant par la présentation d'un contrat d'engagement qu'elle occupe un emploi dans la Sarre.

Désormais, les Sarrois ne pourront être expulsés. La monnaie française sera employée dans les services publics. On prévoit la création d'un Parlement de la Sarre de 30 membres, dont la moitié serait nommée par le gouvernement, l'autre moitié élue par les habitants.

La Commission franco-allemande de délimitation de la frontière a déplacé celle-ci de plusieurs kilomètres dans la direction Ouest de la ville de Zweibrücken, ajoutant ainsi deux localités au territoire de la Sarre.

Eupen et Malmédy. Dans sa séance du 20 septembre 1920, le Conseil de la Société des Nations a statué sur le sort de ces deux cercles. Celui d'Eupen compte 27 024 habitants, celui de Malmédy 36 916; 271 personnes ont signé les registres de protestation ouverts dans ces deux territoires (209 dans celui d'Eupen, 62 dans celui de Malmédy). De ces 271 protestations, 202 émanaient de fonctionnaires allemands. Ces territoires ont été définitivement rattachés à la Belgique, ainsi que le minuscule triangle de Moresnet neutre, oublié par les traités de 1815¹.

Luxembourg. En mai 1921, une Union économique a été conclue entre la Belgique et le Luxembourg. Le grand-duc

¹ Voir cartes *Kreis of Eupen*, *Kreis of Malmédy* dans *The Geographical Journal*, janvier 1921.

sort ainsi définitivement du Zollverein allemand auquel il avait été tenu d'adhérer en 1841, 1842, 1847, 1853, 1865, 1872 et 1902. Après la défaite de l'Allemagne, on put croire un moment que la France, la Belgique et le Luxembourg constitueraient une sorte de triple alliance, mais les intérêts sont trop divergents. La Belgique a besoin du libre échange pour subsister, la France est protectionniste.

L'accord belgo-luxembourgeois permettra aux viticulteurs du grand-duché d'exporter leurs vins en Belgique en lieu et place des vins allemands. Un cartel entre les métallurgistes belges et luxembourgeois facilitera une ouverture de débouchés dont la répartition ne présentera pas de grosses difficultés. Une procédure d'arbitrage a été prévue pour les différends d'ordre industriel qui pourraient surgir. N'oublions pas que le Luxembourg est l'un des principaux producteurs de fer du monde entier.

L'Irlande est toujours en pleine ébullition. Réussira-t-on, enfin, à faire accepter par la majorité de l'île, les deux gouvernements qui la régiraient : l'un à Dublin, la vieille capitale historique, l'autre à Belfast pour l'Ulster ? Aux dernières nouvelles, la situation, si troublée, ne paraissait pas devoir s'améliorer, les révolutionnaires voulant que l'île reste, au point de vue politique, une et indivisible. Pour eux, l'Ulster n'est qu'un pays d'intrus.

Suisse. La question des zones a fait l'objet de pourparlers entre la France et la Suisse et d'une convention qui devra être ratifiée par les deux Etats. Dans une prochaine Revue il sera sans doute possible d'indiquer la solution de ce problème qui ne laisse pas que de passionner les esprits. En attendant, signalons le fait qu'une convention postale a été conclue entre la Suisse et le Liechtenstein, ce petit Etat confiant ses postes, ses télégraphes et ses téléphones à l'administration de la Suisse. Provisoirement, les timbres-poste du Liechtenstein seront maintenus. Comme auparavant, les lettres entre les deux pays resteront soumises aux taxes internationales. Les bénéfices éventuels de l'exploitation postale seront versés à la caisse du Liechtenstein, qui, d'autre part, supportera les déficits s'il s'en produit.

Le problème de l'aménagement du Rhin préoccupe les esprits tant en France qu'en Suisse. La Suisse a un droit imprescrip-

tible à la libre navigation jusqu'à Bâle. De son côté, la France a le pouvoir d'exploiter la force hydro-électrique du fleuve entre Strasbourg et Bâle, ce qui implique le droit de faire tous les travaux nécessaires de captation. En Suisse, on estime que seul l'aménagement du cours même du fleuve peut sauvegarder les droits de la Confédération. La France, au contraire, propose d'établir un canal latéral au Rhin et d'y garantir la libre navigation.

La Suisse doit examiner une question technique et une question politique. Au point de vue technique, le canal présentera-t-il des avantages ou des désavantages sur l'aménagement éventuel du fleuve ? Au point de vue politique, le gouvernement français est-il en mesure de garantir la liberté de la navigation sur le canal aussi bien que sur le fleuve ? Pour le moment, la discussion est ouverte.

Rappelons ici les efforts méritoires tentés par les Romanches et les Ladins des Grisons pour conserver leur individualité ethnique. Le 26 octobre 1919 se constitua la Ligue romanche qui englobe cinq sociétés. Cette Ligue a déjà obtenu de beaux résultats : une subvention fédérale de 10 000 francs, l'amélioration de l'enseignement du romanche et du ladin dans les écoles, la publication de manuels bien faits et d'œuvres littéraires de valeur. La Ligue compte organiser des conférences, des assemblées populaires, des fêtes nationales, des représentations théâtrales, des fêtes de chant, fonder des bibliothèques, compléter celles qui existent ; elle ouvrira aussi des concours littéraires et récompensera les écrivains dont elle publiera les œuvres. Elle prévoit également la création d'un secrétariat permanent. On l'a dit avec raison (*Journal de Genève* du 26 août 1920) la Suisse a un devoir moral à l'égard de notre quatrième langue nationale. Il faut à tout prix conserver une vieille langue originale et bien suisse, un peuple antique et vénérable, possédant une tradition profondément enracinée dans le sol rhétique et une littérature séculaire.

Italie. Il est à remarquer que l'Italie est, de tous les Etats belligérants, celui qui a obtenu les meilleures limites stratégiques¹.

¹ Voir *Carta corografica della Nuova Italia. 1 : 1.000.000. Ufficio italiano d'Arti grafiche, Bergamo, 1920* ; et *Carte des frontières entre l'Italie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes*, dans *The Geographical Review*, New-York, janvier 1921.

Vis-à-vis des Yougoslaves elle est bien couverte. Zara et l'arrière-pays dont cette ville fait partie, sur la côte dalmate, est comme une tête de pont où une armée peut être organisée et entretenue, prête à l'attaque.

Dans la région des Alpes Juliennes, Fiume touche au territoire italien. Cette ville participe à l'avantage de la frontière tracée le long des crêtes qui séparent le Frioul et l'Istrie de la Slovénie. A partir du massif du Pec, au nord d'Idria, point de jonction des limites de la Yougoslavie, de l'Autriche et de l'Italie, cette frontière domine les rampes qui descendant vers le plateau slovène, gagnant du côté de Fiume le point d'appui du Monte Nevoso dont le sommet commande toute la région. Cette position-frontière barre l'ensemble des routes qui, de Lioubliana, tendent vers Trieste et vers Fiume.

La situation du Tyrol méridional est encore plus intéressante. Ici, on peut considérer deux lignes stratégiques. La plus méridionale se confond avec la limite des langues. Elle se détache de la frontière suisse vers l'Ortler, suit la rive Sud du Haut-Adige et, laissant Botzen au Tyrol de langue allemande, continue vers l'Est en se maintenant au Sud de l'Isarco.

L'autre ligne, plus au Nord, est beaucoup plus avantageuse du point de vue de la stratégie. Elle suit les hauts massifs glaciaires qui séparent les bassins de l'Adige et de l'Isarco de ceux de l'Inn et de la Drave. Cette ligne n'est coupée que par les trois brèches de Nauders-Glurns, du Brenner et de Toblach. Mais — il y a un mais — en portant sa frontière politique au long de cette forte barrière, l'Italie a enfreint le principe des nationalités ; elle a annexé contre leur volonté formelle 200 000 Allemands, davantage encore de Slovènes, créant ainsi un irrédentisme d'un nouveau genre. N'est-il pas curieux de constater que même les communautés ladines du Tyrol éprouvent une répugnance invincible à se rattacher à l'Italie ?

Les Tyroliens allemands annexés réclament l'exemption du service militaire dans l'armée italienne ; ils demandent en revanche la création d'un régiment spécial de chasseurs alpins afin d'y maintenir l'usage de leur langue et leur nationalité.

Yougoslavie. Après bien des pourparlers, le traité de Rapallo ou de Santa Margherita (12 novembre 1920) a réglé les frontières qui séparent cet Etat de l'Italie. Fiume et un lambeau de l'Istrie constituent une ville libre. L'Istrie, ainsi que le Monte Nevoso,

reviennent à l'Italie. Il en est de même de Zara, avec les communes de Borgoerillo, Corn et Boccausnazzi et une fraction de la commune de Diclo et des îles de Cherso, Lussin, y compris les îlots voisins, Pelagosa et Lagosta. Les autres îles dalmates et Legantico relèvent du royaume yougoslave.

L'Italie, la Yougoslavie et Fiume ont conclu une alliance défensive dirigée contre l'Autriche et la Hongrie. Sa durée a été fixée à 9 ans. Une armée italienne occupera Fiume, en vue du maintien de l'ordre.

Turquie. Un des derniers traités de paix, le traité de Sèvres, a été conclu, le 10 août 1920, entre la Turquie et les puissances de l'Entente. Par ce traité, la Turquie renonce à toute intervention, même religieuse, en Afrique. Elle reconnaît le protectorat de l'Angleterre en Egypte, ainsi que celui de la France au Maroc, et en accepte toutes les conséquences. Cette reconnaissance prendra date du 30 mars 1912.

La Grèce bénéficie également de la défaite de la Turquie, mais cette dernière n'accepte pas de gaîté de cœur les amputations qu'on voudrait lui faire subir. En Asie Mineure les armées sont en présence. Grecs et Turcs se disputent la possession de certains territoires, la ville de Smyrne et la région voisine en particulier. Le gouvernement grec déclare ne pouvoir abandonner les régions situées au delà de la mer Egée, parce que les ressources de Smyrne rapporteront beaucoup à la Grèce et que la Grèce a dépensé et dépensera des milliards pour l'expédition d'Asie Mineure ; des raisons de prestige national et de politique intérieure sont aussi mises en avant ; le peuple ne comprendrait pas qu'on abandonnât Smyrne de bon gré ; l'armée non plus ne consentirait pas à obéir au gouvernement qui lui ordonnerait de quitter ces territoires qu'elle a arrosés de son sang.

Le traité de Sèvres agrandit le royaume de Grèce d'une superficie de 58 798 kilomètres carrés. La Grèce reçoit, en Europe, l'Epire du Nord, la Thrace, à l'exception de Constantinople, ainsi que de la région limitée à l'Ouest par la ligne de Tchataldja. Elle obtient encore les îles d'Imbros et de Tenedos. L'Epire du Nord s'étend sur 5000 kilomètres carrés ; elle compte 15 000 habitants, dont deux tiers sont Grecs. La Thrace couvre 35 000 kilomètres carrés et nourrit de 700 à 750 000 habitants, dont la moitié sont Grecs.

En Asie, la Grèce reçoit un mandat sur presque tout le sandjak

de Smyrne, quelques cazas (arrondissements) du sandjak de Magnésie et la région d'Aïyalik (Kydonia), en face de Mytilène. Au total 17 000 kilomètres carrés et 1 million d'habitants, dont 550 000 Grecs. Dans deux ou cinq ans, un plébiscite décidera de l'appartenance du territoire.

Dans ces conditions, la population de la Grèce, y compris le territoire à mandat, ne serait pas inférieure à 7 500 000 habitants. Malgré tout, 2 000 000 de Grecs sont encore irrédimés.

L'île de Castelorizo, à mi-distance entre Rhodes et le golfe d'Adalia, qui a une certaine valeur stratégique et que les Français avaient occupée pendant la guerre, a été remise par ceux-ci à l'Italie en mars 1921.

De par le traité de Sèvres, la Turquie doit assurer la liberté de navigation dans les Détroits. La solution de ce problème est d'intérêt mondial. Ce traité prévoit : *a*) une Commission des Détroits composée de représentants d'une dizaine d'Etats ayant les uns deux voix, les autres une seule ; *b*) des autorités militaires d'occupation anglaises, françaises et italiennes. Ces mesures paraissent, aux yeux de juristes éminents, fort peu judicieuses et peu propres à réaliser le but que l'on désire atteindre.

Le traité de Sèvres est remis en discussion, en particulier en ce qui concerne la Thrace. Cette contrée est divisée par la Maritza en Thrace du Nord qui touche à la mer Noire et à la Marmara, et Thrace du Sud, comprise entre le Rhodope et l'Egée. Cette dernière renferme 86 000 musulmans dont 74 000 Turcs et 12 000 Pomaks, 56 000 Grecs et 54 000 Bulgares.

La Thrace septentrionale a dû se modifier à plus d'une reprise au cours des cinquante dernières années, probablement au bénéfice de l'élément turc. Mais il est difficile d'établir une répartition exacte entre Bulgares et Grecs. Certains villages parlent indifféremment l'une et l'autre langue ; d'autres, certainement bulgares d'origine, ne parlent que le grec. La difficulté est la même au point de vue ecclésiastique. Le Phanar affecte de considérer comme lui appartenant l'immense majorité des chrétiens de Thrace, tandis que le Saint-Synode de Sofia revendique presque tous ceux de race bulgare. En fait, tel village sera patriarchiste ou exarchiste suivant que son curé sera grec ou bulgare ; dans bien des cas, les fidèles ne savent plus trop à quelle autorité religieuse ils doivent obéir.

Il semble que l'élément turc est prépondérant dans la région

d'Andrinople, ainsi que dans nombre d'agglomérations de l'intérieur. Malgré le retour de beaucoup d'entre eux dans leur patrie au lendemain de l'indépendance (1878) et deux émigrations forcées, en 1913, après la première guerre balkanique, et en 1919 lors de l'arrivée des Grecs, au total environ 150 000 hommes, les Bulgares forment encore la majorité dans bien des districts et possèdent des villages jusqu'à Tchataldja. Les Grecs, enfin, tiennent les côtes et habitent principalement le long des rivages de la mer Noire et de la Marmara. L'occupation du pays a dû en augmenter l'importance par l'afflux de nombreux fonctionnaires. En résumé, on peut dire que, si la majorité de la population a été bulgare, elle est maintenant turque et que peut-être demain elle sera grecque. Dans les Balkans, les transplantations de peuples s'opèrent le plus facilement du monde. Le principe des nationalités se heurte ici au manque de fixité des populations. Si ces territoires ont été donnés à la Grèce, c'est sans doute par la volonté de l'Angleterre qui s'assurait ainsi, par le moyen d'une Grèce agrandie, un instrument pour ses propres fins dans le Proche-Orient. Mais le retour de Constantin et la révolte turque ont modifié la situation. Des considérations économiques pourraient bien se trouver au premier plan. L'avantage passerait alors aux Turcs et aux Bulgares. Ces agriculteurs seraient capables de faire fructifier au centuple cette terre dont la fertilité était proverbiale dans l'antiquité. Par contre, le Grec, plus marin et commerçant qu'agriculteur, ne pourra contribuer que dans une faible mesure à l'amélioration agricole de cette Thrace qui, bien cultivée, pourrait être le grenier non seulement de Constantinople, mais de tous les Balkans.

On comprend toute l'importance que prend la Thrace septentrionale quand on songe que le chemin de fer qui relie la Bulgarie au port de Dédéagatch, déclaré d'intérêt international par le traité de Sèvres, longe le cours de la Maritza qui sépare les deux Thraces. En admettant que la Thrace septentrionale revienne à la Turquie et que les Grecs conservent la Thrace méridionale, ce chemin de fer se trouverait, pour ainsi dire, entre les deux frontières. La solution de l'issue libre de la Bulgarie à la mer Egée pourrait en être facilitée dans une certaine mesure. On comprend, dès lors, qu'il ait été question d'envoyer une commission d'enquête en Thrace.

Le traité de Sèvres a été l'objet d'une révision dans un sens favorable à la Turquie. Celle-ci recouvrerait, avec quelques res-

trictions, la majeure partie de la région de Smyrne. Mais une garnison grecque occuperait la ville ; un gouverneur chrétien serait nommé par la Société des Nations. La gendarmerie et l'administration seraient composées d'éléments mixtes avec prépondérance des uns ou des autres selon les majorités grecque ou turque dans les divisions du vilayet. Les impôts serviraient à établir un budget local à déterminer ; le surplus serait remis au gouvernement turc.

Constantinople serait dégarni de troupes étrangères. Chanak et Gallipoli seraient internationalisés.

La guerre qui a éclaté entre la Grèce et la Turquie remet d'ailleurs tout cela en question.

L'accord franco-turc comporte l'évacuation, prévue depuis longtemps, de la Cilicie, y compris Aïn-Tab. La France conservera la propriété du chemin de fer de Bagdad, mais le terrain de la voie ferrée restera propriété des Turcs. Au Sud de la ligne, les douanes relèveront du gouvernement turc, la ligne même restant franche de douane.

Albanie. Encore un problème dont la solution ne paraît pas près d'intervenir ! La situation politique de l'Albanie est assez bizarre. Ce pays a été admis à faire partie de la Société des Nations à titre d'Etat indépendant, mais il n'a pas encore obtenu des grandes puissances sa reconnaissance de droit. Ce retard semble être imputable au gouvernement italien, dont la ligne de conduite a quelque chose de peu net. D'un côté, sous la pression socialiste, il abandonne Valona, tout en gardant l'îlot de Saseno ; de l'autre, il n'entend pas renoncer à exercer des droits particuliers en Albanie.

La Serbie et la Grèce ont aussi quelques velléités d'amputer l'Albanie au Nord et au Sud. Le royaume yougoslave émet des prétentions sur Scutari et les territoires situés sur la rive droite du Drin blanc, en face de Dibra. La Grèce réclame Argyrokastro et Koritsa. Les cercles financiers de Belgrade voyant leur pays privé d'une tête de voie ferrée solide sur le littoral adriatique, reprennent le grand projet de ligne transbalkanique reliant l'Occident à Odessa par Scutari, Négotin et Bucarest.

Comme toujours en Orient, la religion sert à des fins politiques. Au dire des Albanais, la Grèce voudrait assumer la protection des orthodoxes dans l'Albanie du Sud pour mieux les faire passer ensuite pour Grecs. En attendant, le gouvernement d'Athènes

se refuse toujours à accorder à ses sujets albanais les écoles que ceux-ci réclament. Dans ces circonstances, on conçoit l'énergie avec laquelle le gouvernement albanais, dont le siège est à Tirana, défend les frontières que lui reconnaissaient les commissions internationales de délimitation en 1913.

Bessarabie. Le territoire attribué à la Roumanie est compris entre la frontière actuelle de la Roumanie, la mer Noire, le cours du Dniester depuis son embouchure jusqu'au point où il est coupé par l'ancienne limite entre la Bukovine et la Bessarabie.

A ce propos, remarquons qu'avant la guerre le territoire roumain ne comptait que 137 902 km². Il s'est accru de 169 073 km²; il comprend donc 306 975 km², se décomposant comme suit :

Moldo-Valachie	137 902 km ²
Banat	28 000
Transylvanie	85 000
Bukovine	10 441
Bessarabie	45 632
 Total	 306 975 km ²

La population a au moins doublé, passant de 7 086 000 à 14 500 000 unités, peut-être même environ 18 000 000, dont 13 millions de Roumains, 1 500 000 Juifs, 700 000 Russes et Ukrainiens, 100 000 Bulgares, 1 700 000 Hongrois, 800 000 Allemands, 350 000 de nationalités diverses.

Nous ne saurions clore ce qui concerne l'Europe sans parler de ce que l'on a appelé la Petite-Entente. La Serbie et la Roumanie viennent de conclure un traité d'alliance, lequel met fin au litige qui divisait ces deux puissances. Le Banat, revendiqué à la fois par la Serbie, comme ayant été, au cours des siècles, l'un des berceaux de sa civilisation, et par la Roumanie, comme formant un tout géographique et économique, a été partagé entre les deux puissances rivales par le Conseil suprême. Les Roumains ont obtenu la ville de Temesvar et la partie orientale de la province, tandis que les Serbes ont reçu le territoire compris dans le coude du Danube et qui couvre les avancées de Belgrade.

L'alliance conclue en juin 1921 a pour but d'assurer le maintien de l'état de paix actuel en Europe centrale et la stricte application des traités de Saint-Germain, de Trianon et de Neuilly. Les deux Etats s'engagent en outre à se soutenir militairement en cas d'agression dirigée contre l'un d'eux par la Hongrie ou

la Bulgarie. Cette alliance complète les accords analogues passés entre Belgrade et Prague, le 14 août 1920, ainsi que des arrangements survenus entre les gouvernements tchéco-slovaque et roumain que doit couronner une convention militaire.

La Petite Entente forme ainsi un bloc imposant. La Roumanie en est le centre ; ses frontières sont vulnérables de tous les côtés. Un premier accord a été conclu avec la Pologne pour se prémunir contre la Russie ; puis, pour parer aux menaces hongroises et bulgares, elle s'est entendue avec la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, qu'unissaient au reste une convention visant la défense du traité de Trianon. La Grèce seule est restée en dehors de ces diverses combinaisons. Toutefois, un accord a fini par intervenir entre Athènes et Belgrade en vue d'une action commune en Albanie. Par la force des choses, la Grèce, pour échapper à la mainmise des grandes puissances, devra entrer dans ce regroupement de l'Europe orientale et centrale. Toutes ces alliances demandent à être complétées par de solides conventions économiques.

Jan Mayen, cet îlot perdu dans l'Atlantique boréal, n'est plus sans maître. Il est occupé maintenant par la Norvège. Sa longueur est de 55 kilomètres, sa largeur de 15. Cette île volcanique est couverte de nombreux glaciers. Jusqu'à présent, elle n'est visitée que par des pêcheurs et des baleiniers, mais n'est pas habitée en permanence.

L'Arménie a bien de la peine à se constituer. Le texte de la décision du président Wilson, déterminant les frontières entre l'Arménie et la Turquie, a été publié à Washington, en février 1921. En vertu du traité de Sèvres, la Turquie et l'Arménie doivent accepter la décision de M. Wilson.

La nouvelle frontière part du littoral de la mer Noire, un peu à l'ouest de Tirebolu ; elle se dirige vers le Sud et atteint le Kara-Sou (Euphrate occidental) ; elle longe cette rivière jusqu'à son confluent avec le Mourad-Sou (Euphrate oriental), remonte celui-ci, puis suit la ligne de faîte du Taurus arménien, englobe ainsi Bitlis et le lac Van, pour atteindre enfin l'ancienne frontière turco-persane. M. Wilson donnerait Kars, Erzeroum et Trébizonde à l'Arménie. Qu'en sera-t-il de ce projet ? C'est le secret de l'avenir.

Que dire, à l'heure présente, de la **Géorgie** et de l'**Azerbeidjan** ?

De fait, ces deux nations ont perdu leur indépendance, écrasées par les forces bolchévistes et turques. Leurs divisions leur ont été funestes. Le malheur les a rapprochées ; leurs gouvernements en exil ont conclu une alliance dont il faut espérer d'heureux effets dans l'avenir.

La Palestine est le champ clos où se débattent bien des convoitises. La politique sioniste tend à judaïser ce pays sous le mandat britannique, tandis que la politique arabe, qui est celle des deux populations musulmane et chrétienne, cherche à sauvegarder et à défendre l'unité nationale de la Terre Sainte. Les deux points de vue semblent inconciliables. Déjà certains villages musulmans se dépeuplent au profit de l'Amérique, craignant d'être asservis par les Juifs de plus en plus nombreux.

L'Etat du **Grand Liban** a été proclamé le 1er septembre 1920. Ce nouvel Etat est limité au Nord par le Nahr-el-Kébir, au Sud par les frontières de la Palestine et à l'Est par l'Anti-Liban. Beyrouth est le siège du nouveau gouvernement, cette ville recevra une large autonomie administrative. Un autre Etat a été créé, celui de l'Irak, avec Bagdad comme capitale.

En **Egypte**, un parti appelé parti national égyptien, cherche à libérer le pays de la domination anglaise. Des tractations ont eu lieu d'où est sorti un projet d'accord dit accord Milner-Zaghoul.

L'Angleterre serait disposée à reconnaître l'indépendance de l'Egypte ; elle garantirait l'intégrité de ce pays contre une agression extérieure. En retour, l'Egypte reconnaîtrait la position privilégiée de la Grande-Bretagne dans la vallée du Nil. En cas de guerre, elle consentirait à lui donner toute facilité d'accès en territoire égyptien. La Grande-Bretagne maintiendrait une garnison en Egypte dans la zone du canal, et très probablement à Alexandrie.

Il serait rendu à l'Egypte la liberté de ses relations extérieures à condition qu'elle s'abstienne de conclure des traités qui ne seraient pas d'accord avec la politique britannique. L'Egypte aurait également le droit d'avoir ses propres représentants diplomatiques à l'étranger. Ils seraient probablement limités pour le moment aux pays où l'Egypte a des intérêts commerciaux. Les capitulations seraient supprimées et le contrôle de la législation sur les étrangers serait dévolu entre-temps au

haut commissaire anglais. D'autres stipulations visent les tribunaux consulaires et quelques points secondaires d'administration. Cependant, un certain nombre de réserves ont été émises par le parti national égyptien. On peut les résumer comme suit :

1. Suppression explicite du protectorat britannique sur l'Egypte.
2. Soustraction de l'Egypte à toute participation à une guerre ne la concernant pas.
3. Liberté pour le gouvernement égyptien de conclure des accords économiques et commerciaux avec les puissances étrangères.
4. Sauvegarde des droits de l'Egypte quant à la question vitale du Soudan et du Nil.
5. Substitution du terme de délégué ou de contrôleur à celui de conseiller, dans le titre du commissaire anglais qui sera chargé de la Dette publique, et stipulation formelle que la mission de ce commissaire sera terminée aussitôt que cette dette aura été acquittée.
6. Annulation pure et simple des dispositions de l'article relatif à la nomination d'un fonctionnaire anglais ayant le droit d'accès au Ministère de la Justice.
7. Désignation de l'Est du canal de Suez pour le campement de la garnison britannique qui restera en Egypte. Les effectifs de cette garnison, dont la tâche se bornera à la surveillance des communications impériales avec les Indes, devront être fixés d'avance.
8. Fixation d'un terme pour la durée de l'accord qui sera conclu entre la Grande-Bretagne et l'Egypte.

Les négociations se poursuivent.

Tripolitaine et Somalie. L'Italie a conclu avec la France et l'Angleterre des accords en vue de déterminer plus exactement les frontières qui, en Afrique, séparent ses colonies de celles de ces deux puissances. L'Italie renonce à la possession de la baie de Solloum. La frontière entre la Cyrénaïque et l'Egypte part de Ras-el-Milh, sur la Méditerranée, suit le 25^e méridien, laissant à l'Egypte un petit triangle de la Cyrénaïque et l'oasis de Siouah. L'Italie acquiert l'oasis de Djarboub avec ses dépendances jusqu'à l'oasis de Melfa et tout le système des oasis de Koufra. Il règne cependant quelque incertitude sur cette fron-

tière, puisque la nouvelle délimitation suit le 25^e méridien jusqu'à la limite du Soudan anglo-égyptien, tandis que la convention franco-anglaise du 21 mars 1899 fait suivre au 24^e degré la ligne de séparation entre la zone française et le Soudan anglo-égyptien. L'Italie obtient en tout cas deux centres du senoussisme, ce qui lui facilitera l'extension et la consolidation de son influence en Cyrénaïque. Pour l'Angleterre, le traité est aussi très avantageux, puisqu'il lui vaut l'importante baie de Solloum et la débarrasse des soucis que pourrait lui causer le senoussisme à la frontière occidentale de l'Egypte.¹

En Somalie, l'Italie obtient le Jubaland, soit environ 100 000 kilomètres carrés. La ligne limite part de Dolo où convergent les frontières de l'Abyssinie, de la Somalie italienne et de l'Afrique orientale britannique; elle se dirige au Sud-Ouest, jusque dans la région d'El Wak, puis s'écarte du 41^e méridien, en pointant légèrement au Sud-Ouest jusqu'à sa rencontre avec la limite administrative qui sépare le Jubaland du Tanaland; ensuite, elle suit cette limite pour aboutir sur l'Océan Indien au point appelé Ras-Kiamboni ou Dick's Head, près de la localité de Saklani, entre les 1^{er} et 2^e parallèles sud. Ce territoire peu peuplé (11 000 habitants) a cependant une réelle valeur économique. Il possède deux ports : Kismayou et Dumford, qui sont appelés à prendre un sérieux développement. Des travaux d'irrigation permettront de mettre en valeur au moins 5000 kilomètres carrés de terrains favorables à la culture du coton.²

Colonie de Kénia. Tel est le nom que portera désormais l'Afrique orientale anglaise, laquelle cesse d'être un protectorat pour devenir une colonie proprement dite, sauf une bande de 16 kilomètres environ de largeur sur la côte, y compris Zanzibar.

Tanger donne lieu à de nombreuses compétitions entre la France et l'Espagne. Cette ville est actuellement placée sous un régime international; elle a ses autorités locales indigènes et les consuls étrangers y assurent la protection de leurs nationaux. Malgré les déboires qu'elle a déjà éprouvés en Afrique, l'Espagne, fière de sa gloire antique, revendique Tanger. Mais la France ne cache pas ses visées sur cette place importante. Quant à l'An-

¹ Voir cartes : Nouvelles frontières de la Libye, dans les n^{os} 7 et 8, 1920, des *Renseignements coloniaux publiés par le Comité de l'Afrique française*.

² Voir dans le recueil cité ci-dessus, mêmes n^{os} : Carte des Nouvelles frontières de la Somalie française.

gleterre, qui possède Gibraltar, elle paraît se désintéresser de la question.

La France a organisé à nouveau l'administration de ses colonies de l'Afrique équatoriale. Le gouverneur-général exerce son autorité sur la colonie du Gabon, sur celles du Moyen-Congo, de l'Oubanghi-Chari, du Tchad, ainsi que sur le territoire de l'ancien Cameroun.¹

Délimitation anglo-française dans le Ouadaï et le Darfour. Les limites franco-britanniques, dans cette partie de l'Afrique, fixées par l'accord du 21 mars 1899, demandaient à être précisées, surtout entre les parallèles 11 et 15. Il s'agissait de savoir si le Dar Tama et le Dar Massalit appartenaient au sultan du Ouadaï ou au Darfour. En 1913, un arbitrage était prévu, mais la guerre laissa tout en suspens. Une convention en date du 8 septembre 1919 attribue le Dar Tama à la France et le Dar Massalit à l'Angleterre.

A propos de colonies, il est bon de remarquer qu'une jurisprudence nouvelle distingue les territoires soumis à des mandats et les colonies ordinaires.

Le mandat ne doit pas être appliqué exclusivement au profit des puissances mandataires et dans leur intérêt, mais pour le plus grand bien des habitants du territoire mandaté. La puissance mandataire gouverne au nom de la Société des Nations, est responsable vis-à-vis de cette dernière et doit lui présenter des rapports.

Toutes les anciennes colonies de l'Allemagne sont aujourd'hui sous mandat, ainsi que certaines parties de l'ancien Empire ottoman. On a établi trois sortes de mandats :

1. Les communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman sont considérées comme capables de se gouverner elles-mêmes, dans une large mesure, mais ont besoin des conseils et de l'aide d'une autre puissance jusqu'au moment où elles sauront se conduire seules ; les voeux de ces communautés doivent être d'abord pris en considération lorsqu'on choisira les mandataires.

2. Les habitants des anciennes colonies allemandes de l'Afrique centrale ont une civilisation plus primitive, de sorte que

¹ Voir cartes des Renseignements coloniaux publiés par le *Comité de l'Afrique française*, 1920, n° 11.

la puissance mandataire doit assumer la responsabilité de l'administration des territoires, dans l'intérêt des habitants eux-mêmes.

3. Les anciennes colonies allemandes du Sud-Ouest africain et du Pacifique, où la population est d'une très faible densité, et qui se trouvent éloignées des centres de civilisation, ou sont au contraire voisines des territoires des puissances mandataires, doivent être administrées par ces mêmes puissances, d'après les lois des mandataires, comme une partie intégrante de leur territoire, sous réserve des garanties prévues plus haut, dans l'intérêt de la population indigène.

Tout en laissant à ses colonies la plus grande liberté, l'Angleterre cherche à les rattacher à la métropole par un puissant lien moral. La guerre mondiale n'a fait que renforcer cette union. Une conférence des premiers ministres des Dominions (juin 1921) a préparé l'ordre du jour de la Conférence constitutionnelle impériale de 1922, appelée à fixer le statut définitif des diverses nations confédérées qui constituent l'Empire britannique. Les Dominions ont été appelés pour la première fois à examiner quelle doit être dorénavant la politique extérieure de la Communauté britannique. La conférence a été à même de discuter du renouvellement du traité anglo-japonais, de la place que doit occuper l'Empire dans le Pacifique et, par suite, de ses rapports avec les Etats-Unis, ainsi que de l'importance que doit avoir la flotte impériale.

Signalons enfin, en ce qui concerne l'Afrique, la construction d'un chemin de fer destiné à relier directement la grande vallée du Zambèze, ainsi que le protectorat britannique du Nyassaland, au port de Beïra. Cette ligne mettra Blantyre, capitale du Nyassaland, à 24 heures de l'Océan Indien. Elle permettra l'exploitation des mines de charbon, de graphite et de cuivre du district de Tête. Les steamers nombreux qui fréquentent le port de Beïra y trouveront bientôt le combustible pour leur retour en Europe, sans avoir besoin, comme jusqu'ici, d'aller le chercher à Lourenço-Marquès ou à Durban.

En **Océanie** nous n'avons guère à parler que de l'île de **Yap**, dans les Carolines. Le Japon détient par mandat cet archipel, dont l'île de Yap est la terre principale. Outre les raisons économiques et stratégiques qui donnent de la valeur à cette île,

celle-ci est une station de câbles sous-marins ; à ce point de vue son importance est considérable.

Un câble unit la Chine à San-Francisco ; toutes les étapes de ce câble sont américaines. De Guam (Mariannes) un autre câble se dirige vers les îles Bonin pour aboutir à Yokohama. Ces îles sont elles-mêmes reliées à Célèbes et à Ménapi par un câble japonais. Les Japonais ont remplacé l'ancien câble allemand qui reliait Yap avec Guam par un autre qui passe par les Riou-Kiou, reliant ainsi Guam au Sud du Japon.

La correspondance télégraphique s'est accrue considérablement pendant la guerre, entre la Chine, le Japon et l'Amérique. Les relations entre le Japon et l'Amérique étant assez difficiles et peu rapides, on cherche à les relier directement par un nouveau câble. Deux itinéraires sont proposés, tous deux partant des îles Bonin. La voie la plus courte se dirige vers les îles Midway et Honolulu, pour aboutir à San-Francisco ; la plus longue, qui sert mieux les intérêts japonais, passe par les îles Marshall, qui font partie des territoires sous mandat japonais, et aboutit également à San-Francisco. Des sociétés japonaises et américaines doivent fournir, à parts égales, le capital de l'entreprise. Mais le Japon tient à conserver le contrôle sur ce câble, ce que, du côté américain, on a de la peine à accepter.

Un ancien conflit entre le **Chili** et le **Pérou** a été réglé récemment. Le Pérou, jusqu'à l'année dernière, n'avait jamais accepté comme définitive la cession au Chili de Tacna et d'Arica dont ce pays s'était emparé il y a quarante et un ans et que devait lui assurer le traité d'Ancou, conclu quatre ans plus tard. Récemment encore, le Pérou, ayant fait mine de revendiquer les deux provinces perdues, le Chili envoya des troupes à la frontière. Un conflit armé fut évité grâce aux bons offices du président Wilson. Le Pérou a enfin consenti à renoncer à Tacna et à Arica. Le Chili lui payera une indemnité de 150 millions de francs. En outre, les deux pays concluront probablement des traités de réciprocité commerciale.

Les régions côtières de Tacna et d'Arica sont arides, mais très riches en guano et en salpêtre.

* * *

La guerre a brusquement interrompu l'œuvre d'exploration ou, en tout cas, l'a considérablement ralenti. Elle a cependant occasionné certains voyages dont l'un des plus notables a pour auteur l'un de nos compatriotes. M. le Dr George Montandon, bien connu par son exploration du Ghimirra, vient de rentrer en Suisse, après un voyage autour du monde qui a duré près de deux années et demie.

Envoyé par le Comité international de la Croix-Rouge de Genève, comme chef de la Mission chargée de négocier et d'organiser le rapatriement par Vladivostok d'une partie des prisonniers de guerre des Empires centraux retenus en Sibérie orientale, le Dr Montandon partit de Genève en mars 1919 pour Vladivostok en passant par Paris, les Etats-Unis, les îles Hawaï et le Japon. En Extrême-Orient le champ de son activité s'étendit de Tokio à Omsk, trajet qu'il couvrit sept fois, aller et retour, deux fois sous Koltchak et cinq fois sous les bolchévistes, sans parler des itinéraires parcourus par ses lieutenants en Transbaïkalie, en Mandchourie et sur l'Amour. La mission occupa jusqu'à une cinquantaine de collaborateurs.

Outre les premiers bateaux d'évacuation qu'il organisa à Vladivostok, le Dr Montandon fut le seul, d'entre tous les chefs de missions concurrentes, à pouvoir franchir la Sélénga (cet affluent du Baïkal marque la frontière orientale de la Russie soviétique proprement dite), le seul donc à y pouvoir distribuer des secours aux prisonniers, à conclure des accords avec les autorités soviétiques, ce qui lui permit d'évacuer 10 000 hommes vers Vladivostok. Il en eût évacué davantage, si des indications intempestives du Dr Nansen, nullement au courant de la situation locale, n'avaient engagé le gouvernement de Moscou à restreindre l'évacuation vers Vladivostok et n'avaient pas ainsi fait jeter, par 50 degrés de froid, dans les forêts, pour y couper du bois, des prisonniers qui n'étaient qu'à quelques kilomètres de la Sélénga et qui ont dû attendre d'être rapatriés par Riga.

Le Dr Montandon a fait d'importantes recherches ethnographiques : en Amérique, où il rendit visite à la tribu indienne des Havazoupay, dont l'unique village est encaissé au fond du

Cataract Canyon ; au Japon, au peuple des Aïno, qu'il considère comme un peuple blanc ; en Transbaïkalie, aux Bouriates, branche septentrionale des Mongols proprement dits ; aux portes d'Omsk, à des villages kirghizes.

De son voyage, le Dr Montandon a rapporté, sans parler de la grande carte des itinéraires de la mission, des documents de cette dernière, de ses notes, de ses mensurations anthropologiques et de ses multiples photographies, une importante collection qu'il compte exposer et qui comprend : quelques armes et objets peaux-rouges, océaniens et malais ; près de 200 pièces des Aïno (la collection la plus complète de ce peuple qui existe en Suisse), une entaine d'armes japonaises, chinoises et russes ; une série d'objets bouriates (selles, harnachements, etc.) ; une cinquantaine d'affiches bolchévistes ; vingt grands tableaux des billets de banque des divers Etats fondés sur les ruines de l'Empire russe.

Des publications d'ordre divers suivront sans doute le retour au pays du Dr Montandon.

Le **Gaurisankar**, la plus haute montagne du globe, sera-t-il enfin vaincu ? L'homme parviendra-t-il à dominer les 8840 mètres de ce sommet altier ? On pourrait le croire. Une expédition, organisée de toutes pièces, avec un soin méticuleux par le Club alpin britannique, vient de partir d'Angleterre en vue d'étudier les accès de ce pic majeur.

L'expédition du mont Everest est partie en deux groupes de Dardjiling, les 18 et 19 mai de cette année, du Gelep La, passage qui conduit à la vallée du Ciumbi. Elle se compose d'une dizaine d'Européens et d'une quarantaine de porteurs indigènes avec 100 mulets. Les porteurs, choisis parmi les habitants des villages tibétains, habitués aux grandes altitudes, ont été soumis à un entraînement spécial. Le matériel a également été établi avec le plus grand soin. Il en a été de même des Européens qui, outre les compétences nécessaires pour assurer le succès de l'expédition, ont dû prouver leurs aptitudes physiques et un parfait entraînement d'alpiniste. On a aussi apporté une attention particulière au caractère et au système nerveux de chacun d'eux, car les hautes altitudes agissent sur le système nerveux, rendant excitable l'homme le plus pacifique. Le groupe des topographes partit le 18 mai pour passer la vallée du Tista afin de rejoindre ensuite le gros de l'expédition

à Campa Dzong. Malheureusement, un des membres de l'expédition, le Dr A. M. Kellas, est mort le 5 juin d'une crise cardiaque. Le Dr Kellas avait fait de nombreuses ascensions dans l'Himalaya. En 1920, il était arrivé à l'altitude de 7866 m. sur les flancs du Karmits. Il avait étudié dans quelle mesure l'emploi de l'oxygène pouvait aider à respirer aux grandes altitudes.

Bien des problèmes sont à résoudre. Il s'agirait, tout d'abord, de déterminer l'altitude exacte de la montagne. La triangulation, affectée par des réfractions, donne un résultat inférieur d'une quarantaine de mètres à la hauteur réelle. Quelle température règne à cette altitude ? Quelle est la sécheresse de l'air ? Quelle quantité de neige les vents charrient-ils ? Il est probable que les précipitations sont beaucoup moins abondantes sur la cime qu'à 2 ou 3000 mètres plus bas; cette circonstance, ajoutée à la température, doit influer sur la désagrégation des flancs rocheux et, par conséquent, sur la forme que l'érosion donne à la montagne.

La consistance de la neige aux diverses altitudes est également un point à élucider. L'avion sera utilisé. Il s'agit de savoir si, jusqu'où, et depuis où, un appareil peut se poser et reprendre son vol sans risquer de s'enliser dans la neige poudreuse ou amollie selon l'orientation et l'heure du jour. On espère établir un point aux environs de 7500 mètres, susceptible de porter une station permanente.

Comme les Alpes, l'Himalaya présente son versant le plus abrupt au midi. C'est pourquoi il n'est guère possible d'aborder le Gaurisankar que par le Nord. Le gouvernement tibétain a accordé l'autorisation de partir de la vallée du Dingri.

Plusieurs tentatives d'escalade du Gaurisankar ont déjà eu lieu. Le duc des Abruzzes (1909) tient à cet égard le record de l'altitude : 7500 mètres.¹

Exploration de H. St. J. B. Thilby dans le Nedjed. L'Arabie est encore l'une des contrées les moins connues de l'Asie. M. Thilby, du Civil Service de l'Inde, vient de traverser la péninsule de part en part, du Golfe Persique à la Mer Rouge, en passant dans le voisinage de La Mecque. Les itinéraires de l'explorateur portent sur une distance d'environ 4 degrés et

¹ Voir carte du *Geographical Journal*, janvier 1921, et de la *Géographie*, avril 1921.

demi. Il étudia entre autres le Djebel Toueïk, ensemble de terrasses calcaires qui s'abaissent dans la direction de l'Est et constituent, au cœur de l'Arabie centrale, une barrière massive qui coupe en deux le Nedjed ouahabite.

Le plateau calcaire du Toueïk est coupé par un réseau de drainage très développé. De là sortent des oueds qui tous s'écoulent vers l'Est ou le Sud-Est. D'autres, plus longs, viennent des plaines de l'ouest. Leurs vallées traversent les escarpements du Toueïk par des gorges encaissées. C'est dans ces vallées que se rencontrent les points d'eau, les puits et souvent une végétation luxuriante, comptant même des palmeraies et des champs de céréales. Sur les deux pentes du Toueïk, on trouve des oasis, centres importants de peuplement; une des plus considérables porte le nom de Khardj; au Sud se trouve la plaine de l'Afladj qui confine au grand désert de sable inexploré du Sud-Est. On trouve dans le Khardj et l'Afladj un système d'aqueducs assez mal entretenus qui révèlent peut-être une ancienne colonisation persane. Les crues subites des oueds peuvent causer parfois de grands dégâts.

Le **Sahara** perd graduellement les mystères qui l'enveloppaient jadis. Les voyages de pénétration se multiplient. Une reconnaissance, dirigée par le capitaine Augiéras et partie de Tabelbala (région de Beni-Abbès, Algérie), a effectué, le 25 décembre 1920, en plein désert et en un point fixé d'avance, sa jonction avec un détachement commandé par le commandant Lauzanne, venant d'Atar (Mauritanie). Cette rencontre eut lieu à l'oasis d'El Mzereb, à égale distance des deux points de départ. A partir d'Atar, 500 km. environ de territoires jusqu'ici inexplorés ont été reconnus. Ainsi se trouve réalisée la jonction entre l'Algérie et l'Afrique occidentale française.

Poursuivant sa route, le capitaine Augiéras atteignit enfin Tidjiksa, ayant ainsi traversé, de part en part, tout le Sahara occidental (4500 km.). Tidjiksa est situé à environ 800 km. au Nord-Est de Saint-Louis. C'est l'un des postes français les plus importants de la Mauritanie septentrionale.

La carte d'ensemble que le capitaine Augiéras publiera prochainement permettra d'entrevoir la morphologie générale de l'immense région explorée. Le Sahara occidental semble avoir été le théâtre d'un mouvement tectonique d'une ampleur exceptionnelle. D'immenses falaises gréseuses, longues de plu-

sieurs centaines de kilomètres, marquent la zone de rupture d'où convergent des dômes granitiques.

L'oasis de Koufra où réside le Senoussi, isolée en plein désert, à plus de 900 km. de la côte, vient d'être visitée par une Anglaise, Mme Rosita Forbes. L'intrépide exploratrice n'en était pas, au reste, à son coup d'essai. Cavalier hors ligne, parlant quatre ou cinq langues, Mme Forbes avait déjà parcouru l'Amérique, le Japon, l'Océanie, les Indes, où elle chassait le tigre, la Chine, où elle fut faite prisonnière par les troupes du Sud. En 1919, on la trouve au Maroc, au Soudan, à Jérusalem.

C'est de Benghazi que Mme Forbes partit au moment où le grand Senoussi s'y trouvait lui-même, attendant le moment de s'embarquer pour l'Italie. Ce puissant personnage lui remit une lettre de recommandation pour son frère, le *vékil* Saïed Rida qui réside à Djedabia, à 128 km. au Sud.¹ Dans cette localité, elle courut le risque d'être assassinée par quelques *Ekwans*, senoussistes plus fanatiques que leurs chefs. Elle dut se déguiser en Circassienne venant du harem du bey de Tunis et accomplissant un pèlerinage à Tadj, la ville sainte des Senoussistes. Non sans peine, elle finit par atteindre Aoudjila et Djalo. Cette dernière localité est la résidence du gouvernement senoussiste pour la province du Nord. Après s'être fourvoyée et avoir erré pendant 800 km. à travers le désert aride, la caravane atteignit le poste de Bouzeïma ; enfin après avoir de nouveau couru de grands dangers, elle finit par atteindre l'oasis de Koufra, composée de cinq villages éparpillés dans une vallée, autour de trois lacs salés, d'un bleu intense. La pluie n'y était pas tombée depuis huit ans, mais une nappe d'eau à faible profondeur permet une irrigation complète, avec culture de l'orge, du blé, des roses, du raisin, des légumes et des pêches. Pas d'animaux, sauf des serpents et quelques oiseaux.

L'oasis a une longueur de 68 km., sa plus forte largeur est de 30 km. Le plus grand bourg est Djof où se tient le marché. On y voit aussi la vieille zaouia (couvent) construite sur l'ordre du fondateur de la confrérie des Senoussis. Tadj, la ville sacrée, est située sur une colline.

En présence de l'hostilité déclarée de la population qui rendit

¹ Voir itinéraire de M^{me} Rosita Forbes dans *l'Illustration*, n° 4082, 28 mai 1921.

impossible l'exploration de toute la vallée, le retour s'effectua par un itinéraire rarement pratiqué pendant l'été, puisqu'il ne comporte qu'une seule source dans la direction de Djaraboub. La caravane fut réduite au minimum. On dut même abandonner les tentes et coucher à même le sol, dans des sacs fourrés de laine ; pendant la nuit, la température descendit à 3 ou 4 degrés au-dessous de zéro. Pas moyen de se laver, l'eau étant rationnée à raison de 3 ou 4 gobelets par jour.

Djaraboub est le siège du grand collège religieux des Senoussis. Nul Européen n'y avait encore pénétré. Enfin, une dernière étape de 120 km. amena la hardie voyageuse à Siouah, en Egypte, où elle reprenait contact avec le monde civilisé.

Mme Forbes a ainsi décrit un itinéraire d'environ 1650 km., renouvelant nos connaissances géographiques de ces régions. Elle a rapporté d'intéressants renseignements sur les tribus des Zouias et des Tibbous, sur la végétation et les cultures des oasis et sur les caractères géologiques de ces contrées.

Dans le **Haut Congo**¹, M. W. Willemoës d'Obry, ingénieur chargé d'établir la carte hydrographique d'une des régions les plus mal connues de ce territoire, s'est attaché, entre autres, à fixer le régime des eaux du lac Dilolo. Livingstone avait émis l'hypothèse que ce petit lac du centre africain écoulait ses eaux alternativement vers l'Océan Atlantique par le Congo et vers l'Océan Indien par le Zambèze. Les relevés de M. Willemoës d'Obry de la ligne de faîte entre les deux grands fleuves africains établissent que le lac Dilolo n'a aucune communication fluviale avec le Congo et que ses eaux se déversent dans le Zambèze.

Le voyage de retour de l'expédition à travers une région encore assez mal connue fut rendu plus difficile encore par l'état de rébellion des tribus dont il fallait traverser les territoires. M. Willemoës d'Obry tenait cependant à parcourir cette région et à fixer le cours du Louao avant d'atteindre la station de Katala sur la rivière Louloua. Ce voyage de retour fut pénible et traversé de diverses péripéties.

Nous avons parlé plus haut d'un explorateur suisse de haute-valeur, M. le Dr Montandon. Signalons ici le nom d'un Genevois, M. François de Loys, qui a parcouru, en trois ans, une partie im-

¹ Voir carte du Haut-Congo, *Semaine littéraire* n° 1432, 11 juin 1921.

portante de l'arrière-pays du lac Maracaibo, où les blancs n'avaient guère pénétré, surtout dans les régions avoisinant le cours supérieur du rio Tarrar et du rio Catatumbo, ainsi qu'une partie de la Cordillère de Mérida, ligne de partage des eaux entre la mer des Caraïbes et le bassin de l'Orénoque. M. de Loys a rapporté de très belles collections ethnographiques des Indiens Motilones.

L'expédition du Dr Hamilton Rice aux sources de l'Orénoque a été des plus fructueuses pour la science. Elle remonta le rio Négro jusqu'au Cassiquiaré pour atteindre l'Orénoque qu'elle remonta également jusqu'au rapide de Guaharibos.

Cette expédition nous vaut les matériaux d'une carte au 1 : 125 000, une quarantaine de positions astronomiques, des observations magnétiques faites dans 20 stations, des observations météorologiques enregistrées quatre fois par jour, sans parler de nombreuses études géologiques et de géographie médicale.

Expédition du Dr Preuss en Colombie. Retenu par la guerre en Colombie, où il séjournait depuis 1913, le Dr Preuss, de Berlin, profita de son séjour forcé pour se livrer à des recherches archéologiques et ethnographiques. Son attention fut d'abord attirée par des sculptures colossales qu'on rencontre aux environs de San Agostin, dans la partie supérieure de la Magdalena. Ce sont probablement des dieux ou des demi-dieux.

Le Dr Preuss a aussi étudié les coutumes et les traditions des Indiens Uitotos et Kagabas. Il a poussé ses investigations jusque dans la région de Bolívar et du Rio Patia.

Arbitrage entre le Vénézuéla et la Colombie. Les gouvernements de ces deux Etats ont décidé de confier au président de la Confédération suisse la fixation exacte des frontières de ces Etats ; des « contestés » disparaîtront ainsi de la carte.

En **Nouvelle Guinée**, le capitaine H. Detzner, de Wurzbourg, fut surpris par la guerre alors qu'il accomplissait de fructueuses explorations le long de la frontière entre les territoires de protectorat allemand et britannique. Les troupes australiennes occupant la côte dès les premiers temps des hostilités, le capitaine Detzner ne put rentrer en Europe.

Les résultats scientifiques obtenus par l'explorateur sont très importants. Il détermina la position d'une quinzaine de points au moyen d'observations astronomiques et étudia la flore, la faune et surtout les populations papoues dont il découv-

vrit de nouvelles tribus. Après quatre ans de pérégrinations il put enfin, en décembre 1918, regagner l'Europe par l'Australie et le Cap.

Les explorations et les découvertes polaires reprennent de plus belle. Un jeune Canadien, **Bob Flaherty**, après mille aventures, découvrit, dans la baie d'Hudson, le 23 août 1915, une île que lui avaient signalée des Esquimaux et que les cartes indiquaient à peine, soit l'île de Belcher. Cette terre, longue de 147 km. et large de 75, est habitée par 25 familles comprenant 125 personnes. Les habitants vivent du produit de la chasse du renard dont, chaque hiver, ils échangent les peaux à la côte contre des ustensiles et des approvisionnements. Le renard est à peu près le seul mammifère de l'île, laquelle, d'autre part, renferme beaucoup de mineraux de fer, mais de qualité inférieure.

Le pôle sud et ses approches provoquent de nouvelles expéditions. Une **exploration antarctique anglaise** a quitté Londres le 27 septembre 1920 à destination de la Nouvelle-Zélande. Elle est dirigée par M. John Cope, un des compagnons de Shackleton ; elle doit durer 5 ans. Cette expédition a pour but de déterminer le site et l'importance des gisements de minéraux signalés dans l'Antarctique, d'étudier les migrations des baleines, de faire une étude approfondie des conditions atmosphériques et magnétiques des contrées antarctiques, d'en étudier méthodiquement la flore et la faune. Elle compte, en outre, faire le tour du continent antarctique et gagner le pôle Sud en avion. M. Cope espère atteindre le pôle Sud en franchissant en avion la barrière de glaces où se trouvent des sommets de plus de 3800 mètres.

Au mois d'août 1921 Shackleton est parti pour tenter l'exploration des îles peu connues du Pacifique, ainsi que du Nord de la région antarctique. Il procédera à des sondages et à des observations magnétiques. L'explorateur emmène avec lui un boy-scout. Le garçon choisi représente l'ensemble des boy-scouts de Grande-Bretagne.

Touchant les **expéditions arctiques**, Amundsen a donné de ses nouvelles. Parti le 18 août 1920 de Nomé, il fut arrêté, quelques jours après, par les glaces, dans le détroit de Behring ; toutefois, le 27 août, il atteignit le cap Serdze-Camen, sur la côte asiatique. Le 31 janvier 1921, le capitaine Wistling et le Dr Stuerdrep quittèrent le navire pour faire des recherches

magnétiques le long de la côte. Leurs travaux ont été excellents, tant au point de vue magnétique et météorologique qu'ethnographique. Une terre nouvelle a été découverte près de l'île Nicolas. Deux compagnons d'Amundsen ont disparu depuis le mois de novembre 1918.

Un autre vétéran des explorations polaires, Knud Rasmussen (voir *Annuaire* de 1918) vient de partir pour l'Arctique où il compte faire un séjour de 5 ans. Durant l'automne, il entreprendra l'exploration de la presqu'île de Melville, fort peu connue, habitée, entre autres, par les Ogluliko. Au printemps 1922, Rasmussen et ses compagnons franchiront le fameux passage du Nord-Ouest, puis longeront le cercle arctique, pour passer la grande rivière du Poisson, afin de gagner le golfe du Couronnement. De là, revenant sur leurs pas, ils suivront les rives Nord de l'Amérique boréale, coupées de chenaux encombrés de glace dix mois sur douze. Ils pensent être de retour à Lyon Inlet au printemps de 1923. L'hiver 1922-23 sera passé dans un campement des Esquimaux Kinipetu, lesquels vivent dans les parages situés au Sud de la Terre du Roi Guillaume.

Au printemps 1923, une partie de l'expédition rentrera à Copenhague avec collections et films cinématographiques. Rasmussen compte étudier en détail la partie septentrionale de la Terre de Baffin, puis le Devon Nord, enfin la Terre d'Ellis-mere et si possible celle d'Axel Heiberg, pour passer, en franchissant cette sorte de Manche arctique, au delà du 80^e degré de latitude et regagner en 1924, la station de Thulé au Groenland.

Le roi et la reine de Danemark ont accompli le premier voyage au Groenland qu'aït jamais entrepris aucun souverain, danois ou autre. Ce voyage avait pour but de célébrer avec les Esquimaux le deuxième centenaire de l'établissement de la Mission parmi ces populations hyperboréennes. C'est en effet en 1721 qu'un pasteur norvégien, Hans Egede, en souvenir de ses ancêtres, établis au Groenland au IX^e siècle, fonda les premiers établissements missionnaires. Le commerce avec le Groenland fut érigé en monopole de la couronne danoise, laquelle prit en même temps la mission sous sa protection. Ce système a subsisté jusqu'à nos jours.

A l'occasion de ce deuxième centenaire, le Dr Lange a organisé une expédition qui est partie de Copenhague le 15 septembre 1920. Elle durera de 1920 à 1923.

* * *

Terminons cette revue des principaux faits géographiques des douze derniers mois par quelques données statistiques ou autres que l'on a quelquefois de la peine à se procurer.

L'aviation est appelée à révolutionner le monde. Celui qui possédera la maîtrise de l'air, non seulement au point de vue militaire, mais encore et surtout au point de vue commercial, aura une situation politique prépondérante. La domination des airs sera plus importante que la maîtrise des mers. On conçoit que cette situation provoque une certaine anxiété en Angleterre dont la position insulaire a de moins en moins d'importance.

Le point central des avions de l'Ancien monde est l'Egypte. Elle l'est par sa position géographique. Elle l'est aussi par l'étendue de ses plaines, l'absence de vents violents, la limpidité de l'atmosphère. De là cette conséquence : l'Angleterre doit conserver l'Egypte et en faire sa grande base aérienne. On espère, si ce n'est réduire le prix de l'essence, au moins diminuer le bruit, en faisant usage d'un moteur silencieux, lequel, il est vrai, absorbe 3 % de force, qu'on peut sacrifier au profit du bien-être des passagers. En outre, si des trajets très courts sont fort onéreux, il n'en est pas de même des parcours à grande distance, les frais généraux ne changeant pas. Il y a donc intérêt pour l'Etat à subventionner l'aviation civile. C'est le sentiment unanime en Angleterre.

Toute une circulation aérienne est en train de se constituer. On dresse des graphiques destinés à la détermination des routes orthodromiques. On désigne sous le nom d'orthodromie l'arc de grand cercle qui constitue, sur la sphère terrestre, le chemin le plus court pour aller d'un point à un autre, en tenant compte de toutes les circonstances. Ainsi, pour se rendre de Paris à Shanghai, au lieu de suivre une ligne passant par l'Europe centrale, les Indes et la presqu'île de Malacca, il faut remonter jusqu'à Pétrograd, passer au nord de la Sibérie, traverser la Chine en diagonale pour arriver enfin à Shanghai.

Pour aller de Paris à Nouméa, il faut pointer bien plus au Nord, côtoyer la mer Blanche, traverser la mer de Kara, atteindre presque le détroit de Behring, survoler Tokio et traverser le Pacifique jusqu'à la Nouvelle Calédonie.

Peut-être sera-t-on intéressé de trouver ici les principales lignes internationales d'aviation actuellement en activité, en Europe spécialement : Toulouse-Casablanca, par Barcelone, Alicante, Malaga, Tanger, Rabat. Londres-Copenhague, par Rotterdam, Amsterdam, Brême et Hambourg. Berlin-Vienne, par Leipzig, Nuremberg et Munich. Paris-Londres. Paris-Bruxelles. Paris-Genève. Biarritz-Bilbao. Londres-Bruxelles. Berlin-Warnemünde-Malmö. Hambourg-Warnemünde-Malmö. Warnemünde-Hambourg-Brême.

Naguère, le voyage du Caire à Bagdad prenait 30 jours. On l'effectue maintenant en 12 heures dans un aéroplane qui n'exige que deux escales : Amman et Ramadi, sur l'Euphrate, à l'Ouest de Bagdad. La distance à vol d'oiseau est d'environ 1350 km.

Terminons cette revue par quelques données statistiques récentes.

Allemagne. Avant la guerre, l'Empire allemand avait une superficie de 540 857 km² et 64 926 000 habitants (recensement de 1910). Aujourd'hui, il ne compte plus que 475 811 km² et 58 860 000 habitants, les territoires soumis à un plébiscite compris, sauf le territoire de la Sarre. La Prusse a perdu 50 084 km² et 4 111 000 habitants. La Bavière (Palatinat), 440 km² et 810 000 habitants. L'Alsace-Lorraine, avec ses 14 522 km² et ses 1 874 000 habitants a fait en entier retour à la France. Le recensement de 1919 donne à la Bavière 7 047 000 habitants. Munich atteint le beau chiffre de 622 000 âmes, Nuremberg 347 000, Augsbourg 154 000. La Prusse arrive encore à 36 millions 782 000 unités.

Autriche. Recensement de 1920 : 6 067 000 unités, se répartissant comme suit

Basse-Autriche	3 313 000
Haute-Autriche	857 000
Styrie	947 000
Tyrol	306 000
Salzbourg	214 000
Vorarlberg	133 000
Carinthie	297 000
Total	6 067 000

Population des principales villes : Vienne 1 842 000 habi-

tants, Graz 158 000, Linz 93 000, Innsbruck 56 000, Salzbourg 36 000, Wiener-Neuestadt 35 000, Klagenfurt 26 000.

Tchécoslovaquie. Chiffres calculés en 1920 sur la base du recensement de 1910. Superficie 142 575 km²; 13 millions 812 000 habitants, dont

<i>Langue</i>		<i>Religion</i>	
Tchéco-Slovaque	8 054 000	Catholiques-rom.	11 837 000
Allemand	3 829 000	Protestants	977 000
Hongrois	1 071 000	Catholiques-grecs	592 000
Ruthène	433 000	Juifs	369 000
Polonais	278 000	Autres	37 000
Autres	147 000	Total	13 812 000
Total	13 812 000		

Belgique. Recensement de 1919, 7 407 000 habitants. Bruxelles (agglomération) 831 000, Anvers 323 000, Liège 167 000, Gand 166 000, Malines 60 000, Bruges 53 000, Ostende 46 000, Verviers 44 000, Louvain 40 000, Seraing 37 000, Courtrai 37 000, Tournai 36 000, Charleroi 28 000, Mons 27 000.

Chine. Relevés établis en 1919 pour les 22 provinces (Mandchourie comprise, 13 702 000 habitants), 427 679 000 âmes.

Japon. Cens de 1918, 58 087 000 habitants. Tokyo 2 millions 347 000, avec ses faubourgs 3 280 000. Osaka 1 642 000.

Mésopotamie (1920). 2 849 000 habitants, répartis comme suit :

Vilayet de Bagdad	1 360 000
Vilayet de Bassora	786 000
Vilayet de Mossoul	703 000
Total	2 849 000

Algérie. 5 197 000 habitants (4 389 000 indigènes, 808 000 Européens).

Etats-Unis. Recensement de 1920. Les 49 Etats 105 709 000 habitants. Les colonies 12 149 000. Total, 117 858 000.

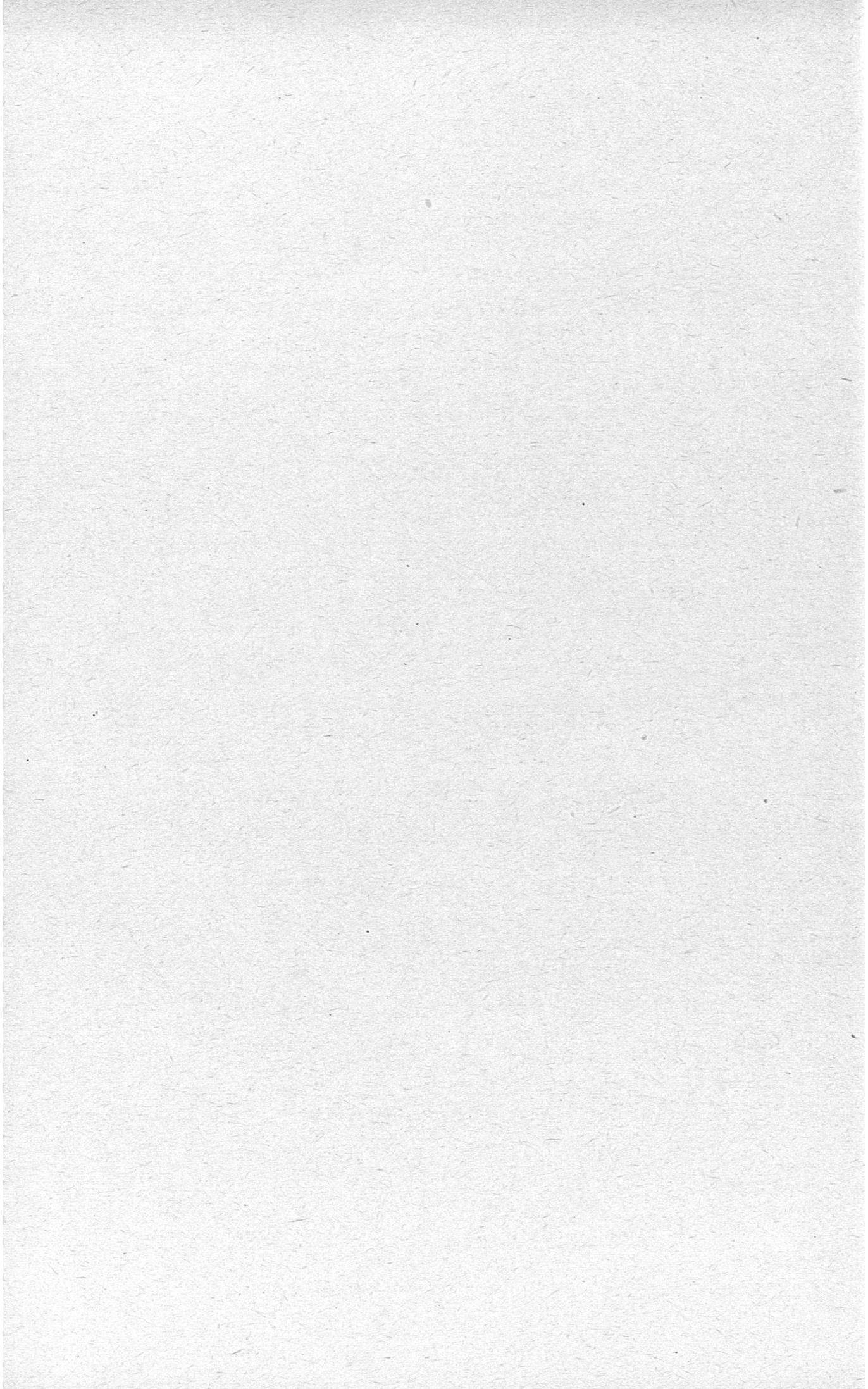
288 villes dépassent 25 000 habitants, 68 ont plus de 100 000 âmes, 12 sont supérieures à 500 000, 3 et même 4 sont des villes mondiales. New-York et ses faubourgs (840 km²) devient la plus grande ville du monde avec ses 8 200 000 citoyens; elle est suivie par Chicago, 2 702 000 âmes, et Philadelphie 1 823 000, Détroit 994 000.

Brésil. Dénombrement de 1920, 30 554 000 habitants.

Comme toujours, nous sommes heureux de citer ici nos principales sources d'information : la *Gazette de Lausanne*, le *Journal de Genève*, la *Suisse libérale*, les *Annales de Géographie*, l'*Afrique française*, la *Revue politique et littéraire*, la *Semaine littéraire*, le *Bulletino de Rome*, l'*Illustration*, la *Géographie*, le *Geographical Journal*, quelques autres encore, nous ont été d'un précieux secours.

C. KNAPP,

Professeur à l'Université de Neuchâtel.



DEUXIÈME PARTIE

